



Ne pas verser les 2 derniers loyers

Par **Lili**, le **08/05/2008 à 22:27**

Bonjour,rnrnPuis je ne pas verser les 2 derniers loyers avant mon départ afin de récupérer ma caution ?rnrnMERci

Par **Erwan**, le **09/05/2008 à 21:58**

Bjr, rnrnsurtout pas, vous vous mettez dans l'illégalité. rnrnLe bailleur dispose de deux mois pour vous restituer ce dépôt de garantie destiné à couvrir les éventuelles réparations locatives.

Par **Opiouf**, le **10/05/2008 à 12:55**

Bonjour,rnrnQue faire si la caution n'est pas rendue au bout des deux mois?rnrn(j'ai laissé mon bail au 7 janvier, elle devrait m'être rendue au 7 juin, mais comme le propriétaire m'avait promis de me la rendre au 1er mai et que je n'ai rien reçu, je me prépare... ;))rnrnMerci!

Par **julian45**, le **10/05/2008 à 18:35**

bonjour, pour reclamer un depot de garantie apres les deux mois, envoyer un recommandé avec ar à votre propriétaire apres le 7 juin en lui demandant de vous rendre sous 7 jours votre dépôt de garantie sinon des indemnités de retard lui sera demandé, même si ce n' est pas grand chose, generalement cela debloque vite la situation.rncordialement

Par **Opiouf**, le **10/05/2008** à **18:42**

Merci pour la réponse rapide!
Bonne soirée!